PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le 25 novembre 2026

PARTICIPATION DU PUBLIC – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone dite du « plateau de l'île d'Yeu » entre le 1er décembre 2026 et le 31 janvier 2027

Date de la consultation du public : du 22 octobre 2026 au 13 novembre 2026 inclus.

Nombre total d'observation(s) et/ou proposition(s) reçue(s) : 1 contribution déposée par voie électronique et jointe en annexe à la présente synthèse (aucune contribution par voie postale).

Synthèse des observations émises :

L'unique observation émise s'exprime en défaveur du projet d'arrêté en estimant que les ressources halieutiques devraient être exploitées prioritairement par la flottille dite de petite pêche plutôt que par des chalutiers travaillant en couple.

Il est rappelé que projet d'arrêté vise à autoriser la pêche au chalut pélagique sur une période limitée à 2 mois et sur une zone restreinte. En outre, l'institut français pour l'exploitation de la mer (Ifremer) considère que l'activité autorisée ces dernières années est négligeable et que son impact sur la ressource est très limité.

L'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone dite du « plateau de l'île d'Yeu » entre le 1er décembre 2026 et le 31 janvier 2027 sera en conséquence signé et publié au recueil des actes administratifs de la région Pays de la Loire.